



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG

Réunion du 5 juin 2015

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

Madame Martine Schommer
Monsieur Manuel Tonnar
Monsieur René Lauer (pour la partie Evaluations)
Madame Sarah Anjo

Pour les ONGD :

Madame Christine Dahm (Cercle)
Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)
Monsieur Dennis Yaun (Cercle)
Madame Rebecca Kirsch (Cercle)
Monsieur Ben Toussaint (Cercle)
Monsieur Paul Delaunois (MSF)
Madame Nicole Ikuku (ASTM)
Madame Daniela Ragni (Caritas)

Excusés : Monsieur Armand Drews (Cercle)
Monsieur Marc Keup (ASTM)
Monsieur Denise Richard (Bridderlech Deelen)
Monsieur Andreas Vogt (Caritas)
Madame Aude Ehlinger (SOS Faim)
Madame Alexandra Allen (MAEE)
Monsieur Frank Mertens (MAEE)

Réunion du groupe de travail MAE-ONG

(Réunion du 5 juin 2015)

- **Agenda post-2015 : état des lieux, défis majeurs et priorités, implication des autres ministères (MDDI, Finances, ..) composition de la délégation luxembourgeoise**

Le ministère a informé le Cercle de la composition de la délégation luxembourgeoise au Sommet à New York (Premier Ministre Xavier Bettel, Ministre Romain Schneider, Ministre Carole Dieschbourg). Il a été rappelé que l'agenda à agréer lors de cette rencontre est universel et qu'il s'applique à tous les départements. En novembre dernier, une première discussion portant sur les priorités luxembourgeoises avait déjà eu lieu au Conseil du Gouvernement. Une deuxième sera fixée avant l'échéance d'Addis Abeba.

Quant à connaître les plus grands défis ou les points les plus critiques, il s'agit surtout de faire en sorte que les négociations à New York et Addis Abeba soient complémentaires. Pour le Luxembourg, la conférence en Ethiopie ne doit pas seulement constituer un follow up de Monterey, mais elle doit aussi porter de façon plus globale sur tout ce qui constitue les moyens de mise en œuvre financiers et non-financiers. Les résultats d'Addis Abeba devraient s'inscrire dans l'objectif 17 des Objectifs du Développement durable (ODD) pour qu'ils deviennent les moyens de mise en œuvre de New York.

En ce qui concerne les différents ODD, le MAE a signalé que la liste établie par le groupe de travail ouvert ne devrait probablement plus changer. Les seuls éléments susceptibles d'être modifiés sont les indicateurs. Ces derniers ne seront donc pas prêts à être débattus lors de la conférence de New York, mais plutôt en mars 2016. Après cette information, le Cercle a indiqué que la conférence qu'il organisera en 2015 tournera autour de la mise en œuvre des ODD. Toujours d'après ce dernier, il est important d'inclure le MDDI dans l'organisation de cet événement. Ce sera difficile à organiser du fait que cette rencontre tombe au même moment que la COP 21. Le Cercle a présenté le programme prévu pour la conférence et ses vues pour un passage vers l'informel développement.

- **Financing For Development Addis Abeba : défis majeurs et priorités, position du Luxembourg, composition de la délégation luxembourgeoise**

Le MAE a indiqué que le ministre Romain Schneider dirigera la délégation luxembourgeoise pour cette grande rencontre. Il a également brièvement présenté les priorités du Luxembourg pour cette conférence (APD, fiscalité,...).

- **Débriefing du Conseil des Affaires étrangères et du Développement du 26 mai 2015**

Le ministère a indiqué que lors du Conseil des Affaires étrangères et du Développement du 26 mai dernier, la partie des conclusions sur l'agenda post-2015 qui avait donné lieu aux plus

grandes discussions avait été les paragraphes 30 à 34 concernant l'engagement de l'UE en matière d'APD. Pour le Luxembourg, le minimum absolu est l'obtention d'un engagement collectif de 0,7% avec un wording signifiant que cet objectif doit être atteint avant 2030. La Direction de la Coopération aurait préféré 2015, voire 2020, mais il est préférable d'accepter cette date, plutôt que de ne parvenir à aucun engagement avant Addis Abeba. Dans le texte, la référence à 2030 se cache derrière le wording « within the time frame of the post 2015 agenda ». Une mention similaire est utilisée pour les PMA, au regret du ministère qui aurait préféré une échéance plutôt en 2020.

Concernant la question du « genre », le ministère est satisfait des conclusions adoptées au Conseil et se félicite du travail accompli par la Présidence lettone. Il a souligné que la question des droits reproductifs divise de plus en plus au niveau européen. Sous la prochaine Présidence luxembourgeoise, le Grand-Duché sera appelé à établir un nouveau plan d'action pour l'UE dont l'adoption est prévue par le Conseil CAE/Développement en octobre.

Le ministère a encore évoqué un dossier qui n'avait pas été mentionné par Concord, mais qui est très important. Il s'agit d'une proposition de la Commission intitulé « train and equip » et porte notamment sur l'utilisation de l'APD dans le cadre des missions militaires et de police. Le Conseil ne l'a pas discuté par manque de temps, mais le sujet continuera d'être traité dans d'autres enceintes et nécessite une certaine vigilance.

- **Présidence européenne luxembourgeoise : priorités et calendrier au niveau de la coopération au développement**

D'après le ministère les dates à retenir sont : le 26 octobre pour le CAE du Développement formel et les 9 et 10 décembre pour le Conseil du Développement informel.

Parmi les priorités luxembourgeoises, on dénombre l'adoption fin octobre du « Plan d'action genre ». Il sera sur la table dès septembre et il s'agira de le faire accompagner de conclusions réduites.

Le programme en octobre sera chargé. En effet, sont prévus : débat sur l'avenir des relations européennes avec les pays ACP, débat au niveau ministériel sur une communication à venir sur le prochain Sommet humanitaire mondial ou encore adoption des conclusions sur la cohérence des politiques. A ce sujet, l'initiative du Ministre Romain Schneider d'encourager ses partenaires européens à traiter d'autres dossiers sous l'angle de la cohérence des politiques sera présentée. En ce qui concerne le volet humanitaire, un atelier au niveau des experts sur la façon de rapprocher les méthodes de travail des acteurs des protections civiles et des organisations humanitaires, est prévue.

En matière de migration, le ministère a informé le Cercle que l'agenda était présenté par la Commission. Le volet externe sera traité par les Ministres des Affaires étrangères ainsi que les Ministres de la Justice dans un conseil conjoint. La partie consacrée au développement sera abordée en octobre lors du Conseil informel des Ministres JAI auquel le Ministre Schneider participera. Le ministère a également expliqué que « l'agenda migration » ne sera pas complété

d'ici la fin de la Présidence luxembourgeoise. En effet, une feuille de route établie pour traiter les différents aspects couvrira aussi la Présidence néerlandaise.

- **Politique d'évaluation**

Une nouvelle politique d'évaluation, destinée à remplacer l'ancienne stratégie d'évaluation, vient d'être élaborée et sera disponible sur le site du ministère. Elle fixe les objectifs, à savoir ; la redevabilité et l'apprentissage, les principes de base, les critères d'évaluation et présente le cadre luxembourgeois. Il s'agit d'un document d'ordre général qui s'applique à toute la coopération luxembourgeoise.

En ce sens, le ministère a expliqué que la nouvelle politique d'évaluation sera complétée par une série de documents internes, plus opérationnels entre autres, un programme stratégique ainsi qu'une description des tâches « d'évaluation et contrôle de qualité » pour mieux structurer le fonctionnement et assurer la qualité du travail évaluatif.

En ce qui concerne les ONG, les évaluations internes prévues par les conditions générales alimenteront à moyen terme le travail d'évaluation du ministère qui devra réorienter ses priorités pour assurer la complémentarité entre les différents exercices.

- **Situation sécuritaire : conseil aux ONG d'informer les ambassades et de respecter les avis de voyage (Burkina, Burundi)**

Le ministère a tenu à rappeler qu'il est vivement recommandé aux ONG de se mettre en contact avec les ambassades luxembourgeoises lorsque celles-ci sont présentes sur le terrain loin des capitales.

- **Nouveau site Internet de la Direction de la Coopération**

Le ministère a porté à la connaissance de ses interlocuteurs que le gouvernement luxembourgeois avait décidé d'uniformiser tous les sites des ministères avec pour conséquence que celui du MAE avait dû être modifié et adopté. Il est donc rappelé que l'URL sur les sites respectifs des différentes ONG doit être corrigée. Une redirection de l'ancien site de la Direction de la Coopération vers le nouveau est prévu pendant une courte période. Parmi les changements opérés, il y a lieu de mentionner l'espace ONG qui est désormais ouvert au public.

Espace ONG : <http://www.gouvernement.lu/4690722/espace-ong>

S'engager dans la coopération : <http://www.gouvernement.lu/4484102/s-engager>

ONG partenaires : <http://www.gouvernement.lu/4737059/ong-partenaires>

- **Dates des prochaines GT**

11 septembre 2015, 14h30

13 novembre 2015, 14h30

11 décembre 2015, 14h30 (même jour que la réunion avec le Comité interministériel le matin)